DESCRIPTIF DE MODULE	**Master HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026-2027
Titre du module	Master Thesis théorique
Filière(s)	Master Architecture d'intérieur
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	MAIMTT1
Crédits ECTS	9 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 1 unité de cours spécifiée dans le plan d'études. Compétences et objectifs : • Être capable de rédiger un mémoire de Master théorique sur une thématique choisie pouvant être publiée, et dans ce cadre, s'exercer à faire de la recherche dans des équipes pluridisciplinaires et apprendre à accéder aux archives. • Savoir documenter un processus de réflexion et de recherche en conformité avec les normes académiques. • Comprendre les différentes méthodes de recherche et leurs implications intellectuelles et pratiques. • Développer sa capacité à élaborer des hypothèses intellectuelles et des questions de recherche pertinentes dans le domaine de l'architecture d'intérieur. Cette capacité implique une pensée critique, la résolution de problèmes et des compétences analytique. • Maîtriser l'utilisation de formats médiatiques, multimédias ou hypermédias (pièces de théâtre, films, médias sociaux, ou d'autres formats créatifs et innovants). • Développer sa capacité à défendre des idées et des arguments dans le cadre d'une soutenance publique devant un jury. Celle-ci implique des compétences en matière de communication et présentation, ainsi qu'une compréhension approfondie de la recherche et de ses implications.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements ne fait pas partie des éléments évalués. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.

Modalités de remédiation	Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x con-cerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, la note est portée à 4.0. Dans le cas contraire, la note demeure 3.5. Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.